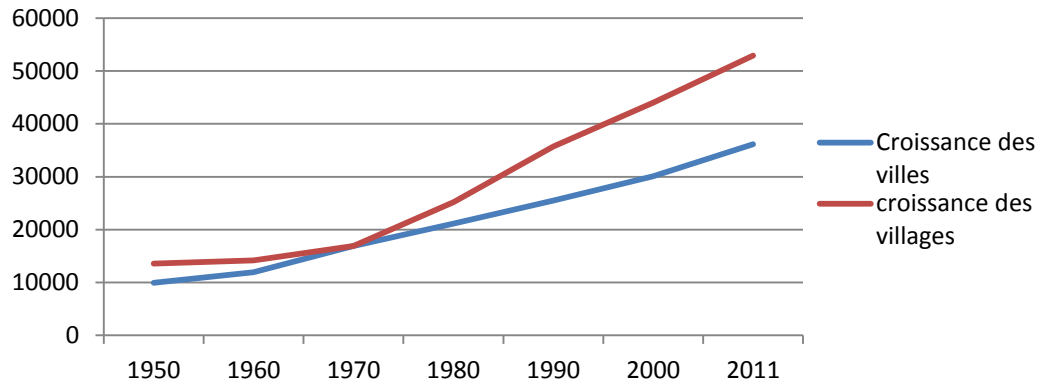
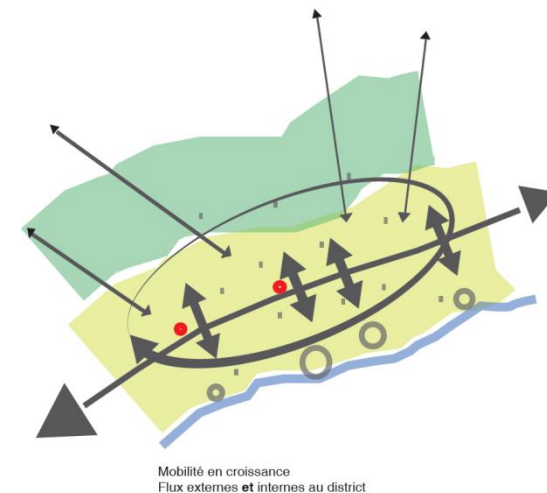


CROISSANCE RECORD DE NOTRE DISTRICT

- La population des 47 communes du district a quadruplé depuis 1950
- Le développement est hétérogène au niveau des communes



- La population de Bassins a pratiquement triplé ces trente dernières années (1980: 309 habitants; 2012: 1'251 habitants)
- Le nombre de voitures immatriculées dans le district est passé de 7'000 à 55'000 (x 8)
- Le pendularisme = deux tiers des actifs résidents dans le district (Genève-Lausanne)
- L'évolution du prix du foncier: prix des loyers prohibitifs pour les jeunes, parfois les aînés



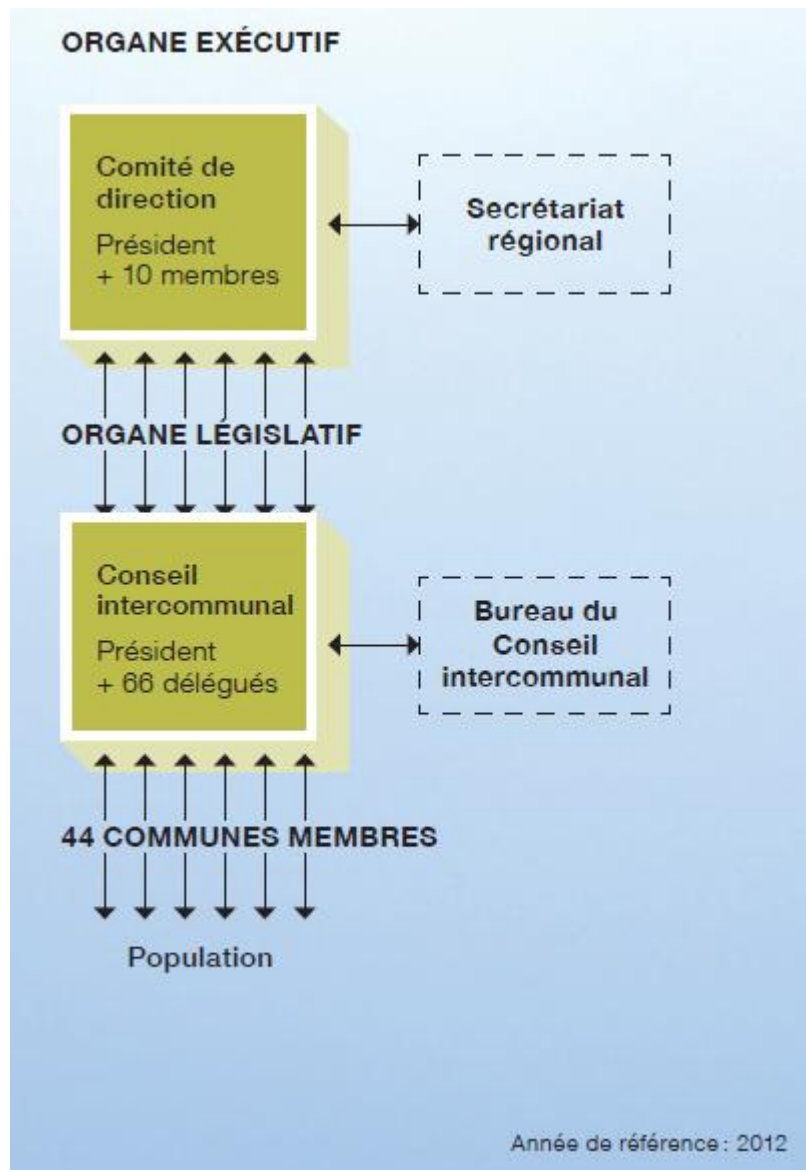
+	-
création d'emplois record	effet inflationniste des salaires élevés des cadres internationaux sur le marché des services, du logement, etc
augmentation de la valeur foncière	faible maîtrise du foncier par les collectivités
recettes fiscales importantes	part des recettes fiscales redevable au canton, sans garantie d'effet de levier sur le renforcement des équipements existants
croissance de la population	une population de 18 à 35 ans exclue par la hausse des prix du logement ; une population de plus de 65 ans en augmentation avec des besoins adaptés ; pression accrue sur les milieux naturels.
nombre critique d'implantations d'entreprises internationales	des activités endogènes ou locales qui peinent à croître, en raison des coûts du foncier, des services, des ressources, etc.
Une diversification linguistique, culturelle et sociale de la population	des résidents aux attentes très différentes et qui ne se rencontrent pas.
Capacités financières permettant de garantir la protection des richesses naturelles locales	Pression de l'urbanisation, des transports et des loisirs.

Extrait de la stratégie de développement socioéconomique régionale 2011 - 2016

PARTICIPER À LA RÉGION: PRENDRE SON DESTIN EN MAINS



- **Vision du développement (programme de législature 2011 – 2016)**
- Nécessité de régler les problèmes à l'échelle régionale (ni au niveau communal, ni au niveau cantonal)
- Rattraper le retard
- Faire face aux besoins du futur
- **Une commune isolée n'a pas les moyens, l'infrastructure et taille suffisante pour coordonner son développement et résoudre les principaux problèmes de ses citoyens (transport, logement, etc.)**
- Se regrouper pour obtenir des financements du Canton, de la Confédération et de privés (234 millions à rechercher)
- 1.– CHF investi = 1.– CHF supplémentaire apporté par des tiers



Une association de communes de droit public (loi sur les communes) :

- processus démocratique et participatif
- garantie de transparence dans sa gestion et dans l'accompagnement de projets
- commissions et groupes de travail

CHF 20.- PAR HABITANT *

Article 31 des statuts: répartition de la contribution

- 40% au budget de fonctionnement de l'association
- 30% aux aides régulières reconnues d'intérêt régional
- 30% au fonds d'investissement régional

Bassins 1'251 habitants au 31.12.2012 :

CHF 25'020.- pour l'année 2013

* Rabais de CHF 0.50 par tranche de 1'000 habitants à partir de 5'000 habitants. Ce rabais a été accordé aux grandes communes disposant de services constitués de professionnels dont peut profiter le Conseil régional (Nyon, Gland et Rolle).

51 communes alimentent depuis 2011 le fonds affecté à la réorganisation des transports publics.

Financements cantonaux et de l'agglomération: 3.5 millions

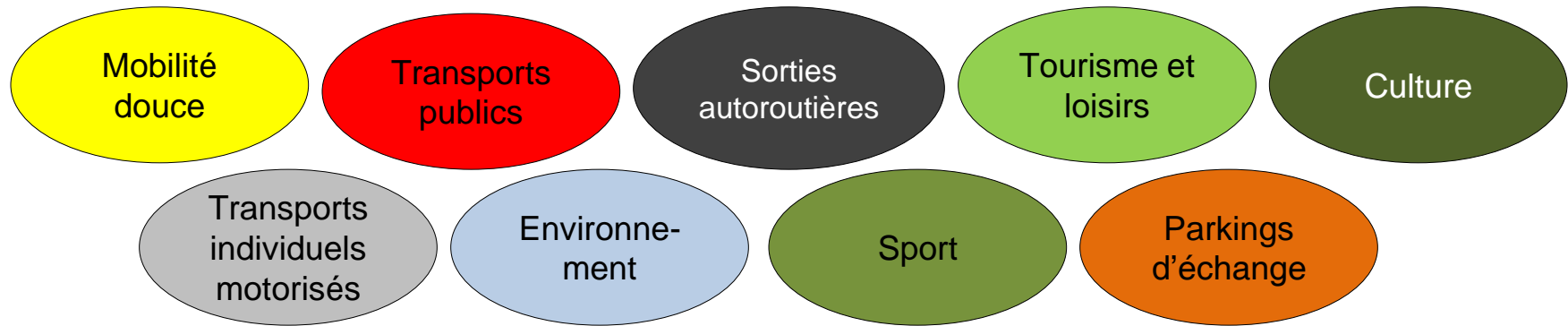
Contribution régionale: CHF 31.- par habitant sur 5 ans

Si Bassins rejoint la démarche: environ CHF 38'781.- pour 2013

Les premiers résultats dès le 9 septembre 2012:

- création de 3 nouvelles lignes, 8 nouveaux tracés
- Amélioration des fréquences
- Correspondances avec le Nyon St-Cergue Morez (NStCM) améliorées avec les bus régionaux et les trains CFF

ENSEMBLE DES FAMILLES DE PROJETS CONSTITUANT LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS RÉGIONAUX (PIR)



- **50 à 60 projets identifiés pour les 20 prochaines années et illustrant la diversité des besoins. Ils :**
 - sont proposés et portés par les communes
 - s'inscrivent dans la planification régionale
 - répondent à des critères d'intérêt régional
- **Ces projets illustrent les besoins de nos habitants :**
 - ils sont complémentaires
 - ils contribuent à ce que la qualité de vie de notre région ne se détériore pas
- **La liste des projets sera évaluée et validée à chaque législature**

- **Coût total des investissements: 526 millions / 20 ans**
 - dont 234 millions sont pris en charge par des tiers (Canton, Confédération,...), le solde étant à la charge des communes du district (communes territoriales et fonds régional)
 - coût moyen à la charge des communes = 122 fr. par habitant et par an

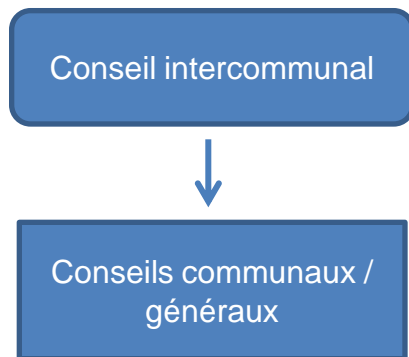


- **Mode de financement préconisé :**
 - $\frac{1}{2}$: participation au franc par habitant (61 fr.)
 - $\frac{1}{2}$: prélèvement sur les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers
- **Avantage de cette répartition:** contribution des communes proportionnée à leur dynamique de développement
- Le financement demandé porte sur la période 2014-2017
- Globalement l'effort financier est comparable à celui réalisé en faveur des soins à domicile

Validation de la mise en œuvre du Programme des investissements régionaux

1^{er} novembre 2012: acceptation par le Conseil intercommunal du préavis n°18-12 relatif au programme des investissements régionaux

De décembre 2012 à juillet 2013: préavis-type présenté dans les communes

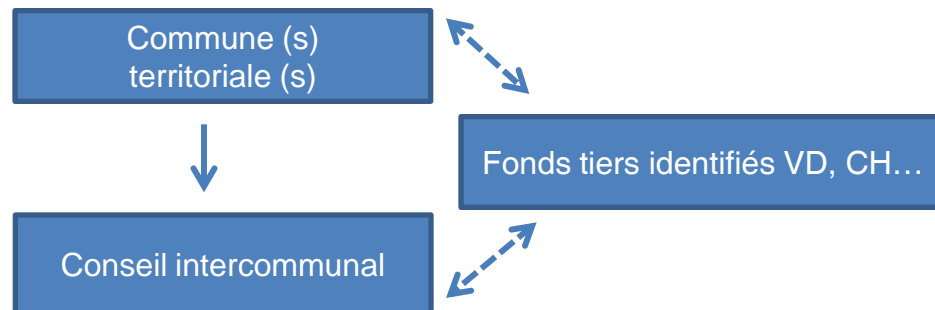


Dès 2014 : mise en œuvre des projets

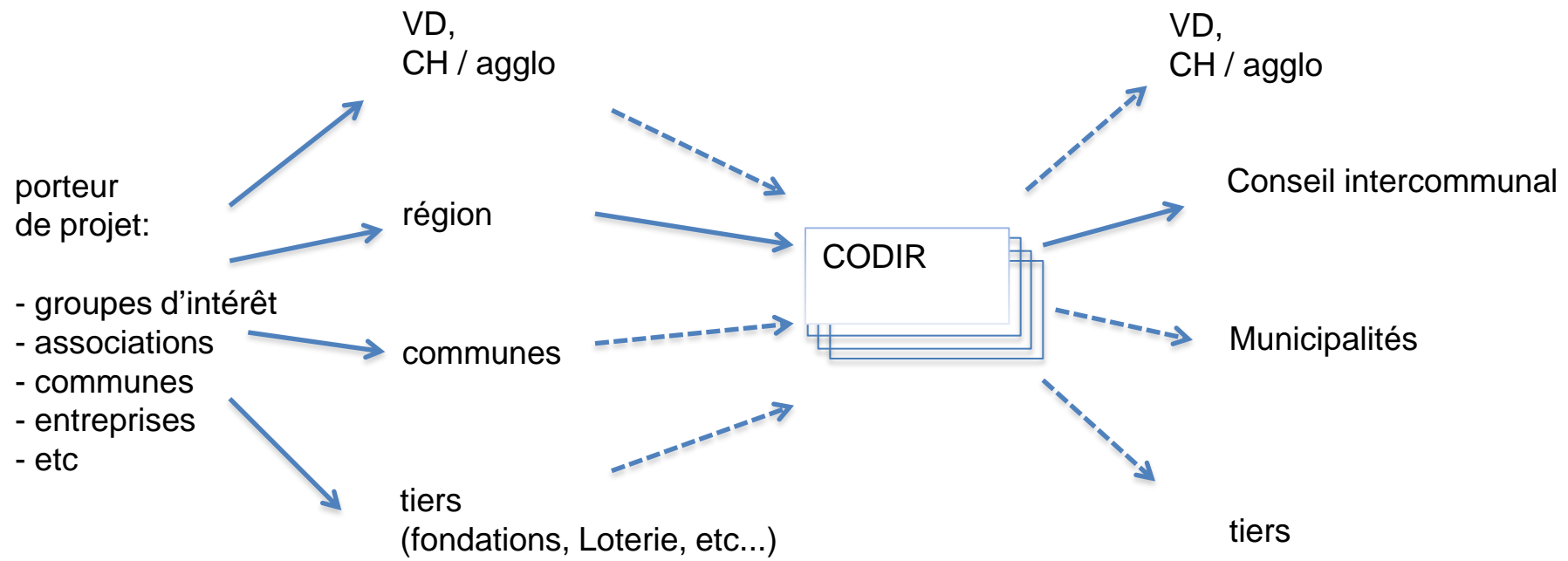
Pour chaque projet qui est à maturité :

- Les communes territoriales concernées se prononcent
- Le Conseil intercommunal se prononce sur le projet
- Les fonds tiers sont mobilisés

Les trois conditions ci-dessus doivent être réunies



UNE APPROCHE MULTI-PARTENAIRES POUR LA RÉALISATION DE PROJETS



Contribution annuelle à la région (en CHF)

1. 20.- par habitant
2. 31.- par habitant (fonds affecté à la réorganisation des transports publics) / 5 ans

51.- par habitant, participation annuelle au Conseil régional
3. Une moyenne de CHF 122.- par habitant pour les investissements (PIR: 61.- / habitant au franc plafonné à 1.5 point d'impôt; 61.- de moyenne sur les gains immobiliers et droits de mutation)

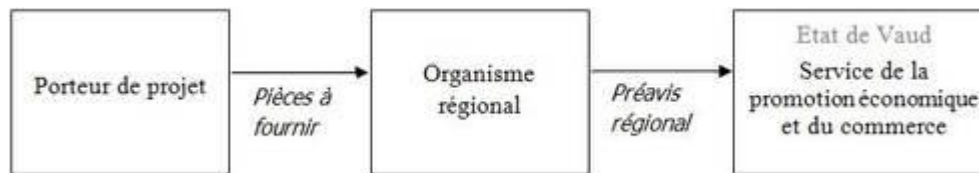
Contribution annuelle pour Bassins pour 1'251 habitants (en CHF)

1. 25'000.- fonds socle
2. 38'781.- fonds affecté aux transports publics (études, aménagement)
3. 123'078.- contribution aux investissements régionaux

Maximum : 186'859.- dont CHF 61'500.- hors budget communal, s'agissant de la part des impôts conjoncturels.

AVANTAGES GÉNÉRAUX APPORTÉS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL

- Plateforme de réflexion et de discussion sur l'avenir du district
- Plateforme de décisions intercommunales à l'échelle adaptée aux besoins
- Outil qui permet de définir et de mieux comprendre les projets régionaux
- Participer à une instance qui est devenu un interlocuteur incontournable du canton et porte-parole des intérêts des communes membres
- Facilitateur d'obtention de subventions / financements de fonds du canton, de la confédération :
 - ❑ Légitimité avec la loi sur l'appui au développement économique (LADE), reconnaissance des organismes régionaux (articles 15 et 16 de la LADE)



- ❑ Coordinateur de la réalisation de projets d'intérêt régional
- ❑ Interlocuteur régional prévu dans le projet de loi cantonal sur la culture qui reconnaît la dimension régionale à l'instar de la LADE.

AVANTAGES SPÉCIFIQUES POUR BASSINS



- CHF 25'000.- / année
- Partie prenante du devenir de toute une région
- Projets structurants:
 - Tourisme jurassien: mise en réseau de l'offre en hébergement / buvettes d'alpage, sentiers pédestres, financement du parc régional, etc.
 - filière bois : valorisation des circuits courts pour la construction
 - projets agricoles : réseaux agro-écologiques, abattoirs, fromageries, maison des vins, etc. / logement d'utilité publique / culture, etc.
- Aides spécifiques aux entreprises (recherche de locaux, offre d'emploi, réseautage, fonds à l'innovation, etc.) www.regionyon-entreprises.ch
- Aide aux projets culturels : www.regionyon-culture.ch
- Réseau des sports: www.regionyon-sport.ch
- Toutes les infos mobilité de la région: www.regionyon-mobilite.ch
- Habitants gagnants

Premiers critères considérés



Critères complémentaires pour évaluer la viabilité et le degré de priorisation

- Bassin de population concerné par le projet et taux d'utilisation prévisionnel
- Engagement de la ou des communes territoriales ou exigence légale justifiant le projet
- Inscription du projet ou projet inscriptible dans la planification régionale.
- Rapport coût/efficacité du projet

- Caractère structurant du projet
- Qualité du portage du projet, origine des fonds du projet, prise de risque, partenariat privé-public,...
- Synergie, interdépendance avec d'autres projets de la planification régionale

MODE DE FONCTIONNEMENT RÉGIONAL DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

